

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Madame MOUSTACHIR
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur SAMAT
Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE
Monsieur BARAN
Madame OSSULY

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Monsieur BOISSY
Madame QUERET
Monsieur ABCHAR
Madame MURCIA

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur TIBI
Monsieur HAROUTIOUNIAN

Elus non inscrits :

Monsieur OUCHIKH (SIEL)

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste)

Monsieur SABOURET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Monsieur NDALA, Groupe Socialiste et apparentés, à Madame CAUMONT.
Monsieur YAPO, Groupe Agir pour Gonesse, à Monsieur TIBI.

Absents :

Monsieur DOS SANTOS, Groupe Socialiste et apparentés - Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit - Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 20h55.

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 23h30.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **20h50**.

Monsieur le Maire :

« Nous accueillons ce soir les jeunes du service Civique Jeunes. C'est cette année le dixième anniversaire de la création en 2008 du Service Civique, donc on est là ce soir avec une promotion du dixième anniversaire. Comme nous le faisons régulièrement quand les jeunes du Service Civique sont présents, à un moment après l'examen des premières délibérations soumises au débat, j'interromprai la séance pour vous permettre d'intervenir et de poser des questions et nous aurons un dialogue. Après vous pourrez évidemment quitter la séance et nous reprendrons celle-ci. »

Monsieur le Maire propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur HAKKOU à 20h55.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2018.

Monsieur le Maire :

« Y-a-t'il des interventions ? Monsieur Sabouret vous avez la parole. »

Monsieur SABOURET :

« Oui merci. Donc sur le procès-verbal j'ai une requête puisque le compte rendu indique qui a assisté à la séance et donc fait la liste des Conseillers municipaux et à la rubrique élus non-inscrits, il indique la nuance politique de chacun des élus : Monsieur Ouchikh (SIEL), Monsieur Querfelli (Ecologiste) et moi, Monsieur Sabouret, il n'est rien indiqué entre parenthèses. Or je vous rappelle que je suis le secrétaire de la section Socialiste de Gonesse et vice-Président du groupe Socialiste au Conseil départemental dans mon autre mandat de Conseiller départemental, donc je souhaiterais comme je l'avais déjà demandé la dernière fois que cela soit précisé car il n'y a pas de raison qu'il y ait une inégalité de traitement me concernant. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro vous répond. »

Monsieur CAURO :

« Alors Monsieur Sabouret comme c'est moi qui fait le compte-rendu, moi je vais vous dire Monsieur Sabouret quand vous mettrez le poing et la rose sur vos affiches, quand au local qui est payé par le section du Parti Socialiste on verra le poing et la rose, eh bien peut-être qu'on pourra se poser la question de savoir s'il faut mettre Socialiste à côté de votre nom. »

Monsieur SABOURET :

« Alors Monsieur Cauro je me permettrai de vous rappeler que vous avez des milliers d'euros de dettes à l'égard du Parti Socialiste, vous êtes mal placé pour faire des leçons. »

Monsieur le Maire :

« Tout cela est... Alors je vois bien que tout est prétexte pour polémiquer, ça ne relève pas du procès-verbal. »

Monsieur SABOURET :

« Vous avez le droit de resquiller si vous voulez mais à un moment donné soyez en accord avec vos idées. »

Monsieur le Maire :

« ... ça ne relève pas du procès-verbal. Monsieur Jurrey soyez bref s'il vous plait. »

Monsieur JAUREY :

« Oui je vais être très bref, simplement quand Monsieur Sabouret indique dans la page 3 : *vous avez le droit de vous présenter (en s'adressant à Monsieur le Maire) comme groupe Socialiste et apparentés même si pratiquement plus personne dans ce groupe n'appartient en réalité au Parti socialiste*, c'est un mensonge éhonté : il y a six membres qui paient leur cotisation au Parti Socialiste dans ce groupe et il y en a un seul qui fait dissidence c'est Cédric Sabouret, les cinq autres et je pourrais les citer ils sont ici présents, votent bien sûr avec la majorité municipale. »

Monsieur le Maire :

« Je savais bien que ce n'était pas un sujet qui intéresse le Conseil municipal et encore moins le procès-verbal du Conseil municipal. »

Monsieur TIBI :

« Non mais si, c'est marrant ! »

Monsieur SABOURET :

« Que dois-je conclure ? Est-ce que ma demande est rejetée ? »

Monsieur le Maire :

« Qui est pour l'approbation du procès-verbal ? »

Monsieur SABOURET :

« Ben ma demande est rejetée si j'ai bien compris ? »

Monsieur le Maire :

« Qui est pour, il est approuvé, qui est contre et qui s'abstient ? »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Contre

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors abordons enfin les sujets qui relèvent du Conseil municipal et pas de la polémique politicienne. Madame Hennebelle, vous avez la parole sur une question essentielle d'éducation et qui concerne le projet de construction d'une nouvelle école ; ça c'est un sujet qui intéresse le Conseil municipal et même d'ailleurs surtout les Gonessiens. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché de concours restreint de MOE sur "esquisse +" pour la construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire et la démolition des écoles Marc Bloch et Marie Curie.

Madame HENNEBELLE :

« Merci Monsieur le Maire. Oui comme vous le dites c'est un dossier qui est très attendu notamment par la population de la Fauconnière puisque cela concerne la reconstruction des écoles Marie Curie et Marc Bloch. Avant de présenter le sujet, juste un petit retour sur l'histoire de Gonesse et du quartier de la Fauconnière.

Gonesse à la veille des années 60 est un bourg d'environ 9 000 habitants composé de deux quartiers, le centre-ville et les Marronniers. Mais le pays tout entier doit faire face à cette époque à un manque criant de logements. Il fallait accueillir en urgence plusieurs familles de mal-logés et les familles rapatriées d'Afrique du Nord. L'immense majorité du parc immobilier était encore vétuste et largement insuffisant pour couvrir la demande.

C'est dans ce contexte qu'a été décidée la construction de plus de 2 000 logements sur le site de la Fauconnière.

C'est la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations, ce qu'on connaît sous la dénomination de (SCIC), qui installe le grand ensemble sur des terres agricoles au lieu-dit « Les Carreaux ». Ce choix d'implantation du grand ensemble est dicté par l'existence de terrains

disponibles et qui se trouvent à proximité de la gare. On changera le nom des Carreaux puisqu'il existe déjà sur Villiers-le-Bel et on donnera le nom de la Fauconnière pour rappeler le rôle sur ce territoire de Gonesse au Moyen Age des nobles qui pratiquaient la chasse au faucon.

La création donc de trois groupes d'habitations constituant le quartier de la Fauconnière a impliqué pour chacun d'eux la construction d'écoles maternelles et élémentaires. C'est ainsi que l'école primaire pour garçons René Coty a ouvert ses portes square de la Garenne en 1962.

En 1963 c'est le square du Nord qui bénéficie du groupe scolaire et enfin, en 1964 c'est l'école maternelle du square des Sports, maintenant appelée Jean de la Fontaine qui est également créée.

Ainsi les écoles ouvertes en 1962, 1963 et 1964, ainsi que le restaurant scolaire ont été inaugurés en 1968.

Alors bien évidemment ces écoles maintenant vieilles de plus de 50 ans ne répondent plus aux normes actuelles et n'offrent plus les meilleures conditions aux élèves pour étudier et aux enseignants pour enseigner. C'est pourquoi il a été décidé par le Conseil municipal de reconstruire ces deux écoles. L'équipe municipale travaille sur ce dossier depuis près de 3 années. En effet au cours des années 2015 et 2016, des réunions de travail ont été organisées avec l'Education nationale, l'Inspecteur en poste à ce moment-là, les directeurs des écoles concernées ainsi que les parents d'élèves.

Au départ nous étions partis sur une réhabilitation de ces deux écoles Marc Bloch et Marie Curie mais finalement le choix de la reconstruction a été décidé au vu de l'effort financier important que demandait cette réhabilitation, laquelle n'aboutirait pas à un résultat à la hauteur des espérances des enseignants et des parents d'élèves.

Ensuite la concertation a porté sur la reconstruction de deux écoles de même taille que celles actuelles ou, 2ème scénario, la construction d'une seule école de 13 classes mais qui intégrerait également un restaurant scolaire et qui inclurait également une extension et une réhabilitation de l'école voisine Albert Camus avec également ce restaurant scolaire.

Chaque partenaire, Education nationale, parents d'élèves et nous mairie a mesuré inconvénients et avantages des deux propositions. Cette phase de concertation a abouti à la décision de construire une seule école avec restauration scolaire et donc extension-réhabilitation de l'école Albert Camus avec également son propre restaurant scolaire. Voilà un petit peu brièvement pour rappeler le déroulé de ce dossier.

Puis Madame Hennebelle poursuit en procédant à la lecture du rapport de présentation soumis à l'examen de l'assemblée municipale sur cette question.

Monsieur le Maire :

« Très bien alors je précise que ce que nous avons à décider ce soir c'est le choix définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre c'est-à-dire les architectes qui vont construire, que la somme qui est indiquée étant la rémunération de ces architectes mais je précise que le coût de construction de l'école c'est huit millions d'euros, j'arrondis, et que vous pouvez découvrir le projet sur le site de la Ville, il y a une vidéo ou sur le réseau social de la Ville où une vidéo virtuelle préparée par les architectes montre le projet. Donc ce projet vous l'avez compris on est au square du Nord à la Fauconnière et nous allons construire là où il y avait les espaces de jeu. Pendant ce temps évidemment les élèves vont continuer à aller à l'école dans leurs écoles Marc Bloch et Marie Curie, celles-ci après le chantier, c'est-à-dire à la rentrée 2020, seront démolies et à la place nous aménagerons des espaces à la fois de jeu et espaces verts qui seront reconstitués évidemment, puisque l'espace de jeu actuel là où on va construire l'école va disparaître, donc vous comprenez que nous les reconstituerons après bien évidemment. Voilà le projet, et ce qui est très important dans cette école c'est qu'il y aura un site de restauration scolaire intégré, les enfants n'auront plus à sortir de l'école comme aujourd'hui pour aller au restaurant scolaire. Pour ce projet nous devons donc délibérer de telle façon que le chantier puisse commencer après les études détaillées de mise au point qu'il reste encore à faire. Le chantier pourra débuter au cours de la fin du premier trimestre 2019 pour une fin de chantier un an après et une mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2020. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui, pas d'intervention de fond puisque je comprends et je partage les termes du rapport, évidemment que je voterai, simplement une question de curiosité. J'aimerais savoir si après la destruction des deux écoles programmées Marc Bloch et Marie Curie, dont l'une d'ailleurs me tient particulièrement à cœur puisque j'ai accompli toute ma scolarité dans les années 70 à Marc Bloch donc le fait qu'elle soit démolie c'est aussi un pincement au cœur mais enfin il faut avancer, j'aimerais savoir si après la destruction de ces deux écoles et l'érection d'une nouvelle école, est-ce que la question de la dévolution du nom a été tranchée, abordée ? Ou est-ce que ce n'est pas du tout à ce stade là qu'on aura à baptiser la nouvelle école ? Est-ce que nous reprendrons l'un des deux noms appelé à disparaître ou est-ce qu'il y aura un choix nouveau qui sera fait le moment venu. »

Monsieur le Maire :

« Le choix n'est pas fait, le moment n'est pas venu ; on a un peu de temps mais comme ça la première réponse que j'ai envie de faire c'est de dire qu'on doit garder un des deux noms, il n'y a pas

de raison de renoncer à Marc Bloch qui est d'ailleurs le premier nom en particulier puisque nous avions auparavant Marc Bloc 1 et Marc Bloch 2 puis on a introduit Marie Curie si j'ose dire. Donc nous verrons, le Conseil municipal pourra délibérer le moment venu effectivement, on peut y réfléchir. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Oui d'ailleurs cette question du nom risque de se poser après la fin de nos mandats à tous puisque la rentrée 2020 c'est après la fin de cette période... »

Monsieur le Maire :

« Rien ne nous empêche de faire le choix avant. »

Monsieur SABOURET :

« ... donc je pense qu'on aura une délibération à ce moment-là, enfin ceux qui seront là auront une délibération à ce moment-là. Ma remarque est sur l'histoire de cette... enfin sur la nécessité d'une nouvelle école à la Fauconnière. Je pense qu'on avait voté à l'unanimité en décembre 2016 sur le lancement du concours d'architecture parce qu'on avait conscience de l'absolue nécessité de mettre des moyens dans la rénovation des écoles de la Fauconnière, la rénovation pouvant passer en l'occurrence là par non pas la rénovation du bâti existant mais la construction d'une nouvelle école et la destruction ensuite, une fois que l'école sera achevée, de celles qui ne sont plus tout à fait aujourd'hui dans les standards que l'on attend des écoles. Donc je pense que sur le sujet on est relativement unanimes, juste deux petites remarques. La première remarque est sur le délai, il faut que la réception de la nouvelle école corresponde à un début d'année scolaire on voit mal une école ouvrir en milieu d'année scolaire, donc là on a fixé l'objectif à la rentrée 2020, j'avoue que lorsque vous nous annoncez un an de délai de construction je trouve ça assez court et très susceptible d'être affecté par des aléas dans la construction, des problèmes d'intempéries, des problèmes de matériaux etc... ; donc je trouve ça assez optimiste. Deuxième chose au niveau du projet lui-même. Moi j'ai comme un petit regret c'est que là nous votons pour attribuer aux architectes la mission et d'ailleurs on va les rémunérer 500 et quelques milles euros pour donc concevoir ce bâtiment, mais ce bâtiment a été présenté dans le quartier de la Fauconnière je crois la semaine dernière, moi je l'ai appris par la presse, je regrette que les élus n'aient pas été... en tout cas moi je n'ai pas été convié à cette présentation là et du coup c'est un peu curieux quand même qu'on arrive en Conseil municipal et puis qu'on découvre un projet qu'on nous demande de valider mais qui en réalité a déjà été présenté. Donc c'est juste une remarque de forme mais c'est vrai que c'est gênant. »

Monsieur TIBI :

« Maintenant vous savez ce que c'est l'opposition comme ça. »

Monsieur le Maire :

« Justement je vais répondre. D'abord contrairement à ce qu'a dit Monsieur Sabouret le concours d'architectes que nous avons organisé était obligatoire, c'est la procédure et c'est la loi, un Conseiller municipal ne peut pas ignorer la loi. Deuxièmement, quand je dis que ce sera terminé à la rentrée 2020, dans la mesure où évidemment nous travaillons sérieusement et même je peux préciser que le chantier sera terminé au printemps 2020 nous laissant le temps de la fin du printemps et de l'été pour donc installer l'équipement, le mobilier dans cette école. Donc des aléas il peut toujours y en avoir c'est évident, notamment une entreprise peut faire défaut ; tout à l'heure je disais dans le discours inaugural à l'hôpital que nous avons perdu deux ans à l'hôpital sur le chantier parce qu'il y a eu deux entreprises majeures qui ont fait défaut donc effectivement ça peut arriver mais quand on fait un agenda prévisionnel, il est prévisionnel et il peut y avoir un évènement qui contrarie tout cela, mais nous travaillons le plus sérieusement possible. Donc ce qui est important aujourd'hui ce n'est pas de ralentir la marche des choses c'est déjà de voter enfin le choix de l'architecte et donc c'est la proposition de Madame Hennebelle. Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Abchar. »

Monsieur ABCHAR :

« Merci Monsieur le Maire. Juste d'abord je remercie ma collègue Madame Hennebelle pour ce rapport et pour l'historique qu'elle a donné sur ce quartier, sur l'évolution et sur les écoles. Contrairement à d'autres villes ben voilà, on prospère, on avance, on se projette. Après la rénovation de deux écoles, la rénovation de René Coty, ben voilà aujourd'hui on est sur un autre projet pour d'autres écoles et moi je suis très content parce qu'au niveau de la restauration scolaire enfin on va trouver vraiment un groupe scolaire où il y a tout pour les enfants, où ils peuvent s'instruire, où ils peuvent se restaurer, jouer, avancer. Donc il n'y a pas de quartier défavorisé contrairement à ce qui est dit à Gonesse, la municipalité travaille. Et je finirai par une phrase de Dali qui disait : beaucoup d'arrivisme pour si peu d'arrivage. »

Monsieur le Maire :

« Et à propos d'arrivage futur avec des gens qui travaillent effectivement, c'est que après c'est au square de la Garenne, il y aura le projet d'extension-réhabilitation de l'école Albert Camus. Très bien, alors je pense que nous pouvons voter parce que ce projet est très attendu par la population de la Fauconnière et par les enseignants bien évidemment. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la réhabilitation et l'extension de la piscine et complexe sportif Raoul Vaux.

Monsieur le Maire :

« Très bien, tout le monde a bien compris que c'est la communauté d'agglomération qui financera pour ce qui est de la piscine. Pour que nous avancions résolument sur le projet de telle façon que les travaux puissent commencer en 2020, je rappelle qu'il s'agit donc d'agrandir la piscine, de créer un second bassin ; parce que actuellement il n'y a qu'un seul bassin, et de réhabiliter tous les espaces vestiaires, douches, etc... qui en ont bien besoin, qui ont vieilli ; donc d'avoir une piscine qui soit au niveau que nous pouvons attendre. Donc c'est aussi un équipement sportif attendu après les travaux qui commencent ce mois-ci au complexe sportif Eugène Cognevaut, nous permettant de réaliser pour le foot et pour l'athlétisme, les installations qui sont elles aussi attendues depuis un certain temps, ce sera le nouvel investissement sportif mais cette fois-ci financé par la Communauté, sauf évidemment la part qui reviendra à la Commune s'agissant du gymnase car le gymnase est toujours communal ; voilà, petite précision. Alors qui souhaite intervenir ? Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI :

« Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment nous sommes favorables, à l'exception de la piscine. C'est-à-dire comme vous le savez depuis plusieurs années notre point de vue c'est plutôt de le raser et de refaire une piscine, c'est-à-dire soit de la laisser là où elle est mais de tout raser, soit de la remettre ailleurs, parce que dans l'état où elle est quand j'entends parler d'extension de la piscine, je crois qu'après avoir écouté pas mal de Gonessiens surtout ceux qui habitent la Fauconnière, elle est dans un tel état que l'idéal ça serait carrément de la raser et de la refaire. Donc vous voyez, bon on est parti sur l'extension et la remise en état mais je ne pense pas que ce soit la solution, c'est un coût qui va être assez énorme, je crois qu'on en a eu un exemple simple avec le commissariat où on a voulu réhabiliter le commissariat, le remettre en état, ça nous a coûté horriblement cher malgré les subventions ; c'est vrai que le taux de subvention n'est pas le même que si on construit du neuf mais ne vaut-il pas mieux avoir un petit taux de subvention avec un coût moindre que d'avoir un gros taux de subvention avec un coût exorbitant. Concernant le stade, bien évidemment moi qui suis l'ancien Président de club, je ne peux être que favorable si ce n'est, et là Patrice est parfaitement au courant, où je suis moi par contre totalement opposé sur un terrain d'honneur d'être... mais ça a été le choix qui a été fait... mais ça mis à part le stade en avait vraiment besoin, c'est clair, de tout refaire, on ne peut que cautionner. »

Monsieur le Maire :

« Alors Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Je pense que c'est un dossier important dans le Conseil municipal de ce soir, c'est important par les montants financiers en jeu, c'est important aussi par les choix d'orientation qu'on va faire sur la piscine. La question de la réhabilitation ou de la reconstruction d'une piscine à Gonesse c'est une question qui ne se pose pas depuis aujourd'hui, c'est une question qui se pose depuis de nombreuses années et je me souviens que quand on avait fait le choix de rejoindre l'agglomération Val de France avant la fusion des agglomérations dans Roissy Pays de France, donc ça devait être en 2012-2013, dans la décision qui avait été prise de rejoindre Val de France il y avait l'idée que l'intercommunalité qu'on rejoignait allait financer la piscine parce que c'est une compétence de l'intercommunalité, la piscine de Garges est intercommunale, la piscine de Sarcelles est intercommunale, la piscine du Mesnil-Amelot est intercommunale, la piscine elle l'est aussi, celle de Goussainville est également ; toutes les piscines de l'agglomération sont intercommunales et c'est à l'interco, qui a quand même un budget important, de financer ces équipements et de les financer à 100%. Maintenant on a un problème qui est que dans les plans de l'agglomération il y a plusieurs opérations d'investissement qui peuvent être prioritaires peut-être avant nous : il y a des problèmes à Garges, il y a la piscine du

Mesnil-Amelot qui est dans un état catastrophique alors qu'elle est quasi neuve, qui est un exemple de gabegie financière sur les piscines qui est assez impressionnante. Bref, on sait qu'on avait un souci sur cette question des piscines, moi je me réjouis que ça avance, qu'on puisse avoir des engagements de l'agglomération de financer, de mettre de l'argent dans la piscine de Gonesse. Maintenant je rejoins ce qui a été dit sur les options, il y a deux options possibles : l'option consistant à faire une rénovation de la piscine actuelle et là on voit quand même que le montant c'est huit millions hors taxes et l'option consistant à reconstruire une piscine, aujourd'hui le coût d'une piscine après ça dépend du niveau de luxe qu'on veut pour une piscine mais le coût d'une piscine municipale standard ça peut être 10-11-12 millions d'euros, enfin piscine intercommunale pardon pas municipale puisqu'elles sont intercommunales, enfin c'est la même chose, c'est les mêmes. Donc aujourd'hui dans une réhabilitation on a aussi un élément qu'on ne sait pas c'est l'importance des dépassements de coûts, parce que dans les réhabilitations on a plein de surprises : on casse une cloison on se rend compte qu'il y a de l'amiante, on se rend compte que les réseaux électriques sont complètement pourris il faut faire plus que ce qu'on avait prévu initialement, on se rend compte qu'on a des problèmes d'étanchéité des bassins et donc il faut tout reprendre. Moi je regrette qu'on n'ait pas pu discuter des deux possibilités, une reconstruction, une réhabilitation, ce sont deux options qui finalement sur le plan économique sont à mon sens à peu près équivalentes ; donc voilà. Par ailleurs il n'est pas indiqué dans la convention qui prendra en charge les éventuels dépassements de coûts sur la réhabilitation de la piscine, si la piscine qui coûte huit millions dans la convention à la fin elle en coûte douze, qui est-ce qui va mettre les quatre qui font l'écart entre les deux. Donc voilà, moi je suis très très réservé sur la manière dont on nous présente ce dossier aujourd'hui et pour ma part je m'abstiendrai sur cette délibération parce que je trouve que malheureusement on ne met pas en balance les différentes possibilités avec toutes les options, options financières notamment, les unes en face des autres. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors il y a Monsieur Jaurrey et Madame Moustachir qui ont demandé la parole et Monsieur Cauro. Alors Monsieur Jaurrey et je conclurai ensuite le débat. »

Monsieur JAURREY :

« Je participais à la Commission des Finances de la Communauté d'agglomération la semaine dernière et il est évident que la question des investissements dans la Communauté d'agglomération s'est posée et le problème c'est qu'aujourd'hui comme c'est indiqué, la piscine est une piscine intercommunale, elle sera prise en charge dans son investissement comme dans son fonctionnement par la Communauté d'agglomération à cent pour cent. Ça se fait partout et c'est si vrai que, comme ça a été indiqué les piscines de Villiers-le-Bel, de Sarcelles, celle de Garges qui est en train d'être refaite actuellement et dont les travaux vont durer un an, elle est prise en charge totalement, financièrement par la Communauté d'agglomération. Il est évident qu'à partir de là quelles sont les priorités ? C'est ça l'enjeu essentiel. J'ai... de Monsieur Renaud comme de Monsieur Angels le premier Vice-président chargé des Finances, je leur ai dit après l'engagement qui avait été pris par Val de France en 2014 quand nous sommes rentrés dans la Communauté d'agglomération : la piscine de Gonesse c'est une priorité, nous avons déjà lancé une étude pour sa réhabilitation, il faut la prendre en compte. Il est évident que deux ans après on passait dans l'élargissement de la Communauté d'agglomération qui est passée Roissy Pays de France, et cet engagement une fois : la Communauté d'agglomération ne finance qu'une piscine par an, la piscine de Garges c'est les travaux 2018-2019, et comme l'ont indiqué tout à l'heure Monsieur le Maire et Monsieur Richard, la piscine de Gonesse vient aussitôt après celle de Garges. Autrement dit ça peut être noté, j'ai cité des personnes, et donc le problème du financement y compris des dépassements éventuels sont à la charge de la Communauté d'Agglomération parce que l'investissement comme le fonctionnement dans une piscine intercommunale, c'est prévu dans le budget de la Communauté d'agglomération. »

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Moi je souhaite juste rappeler qu'au niveau de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France il y a quand même 42 villes et la ville de Gonesse a réussi quand même à obtenir le financement rapidement de la piscine qui malheureusement depuis des années est dans cette situation, et l'avoir rapidement. Sachant que ce financement sera... Je vous ai écouté cher collègue vous pouvez m'écouter aussi merci.... Donc ce financement est fait à cent pour cent, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Monsieur Jaurrey. Donc défendre nos projets au niveau de la Communauté d'agglomération a été vraiment bien fait ; cette défense de nos intérêts, sachant que même au niveau, vous l'avez su la dernière fois au dernier Conseil, au niveau de la friche Paul Predault, donc nous avons défendu franchement nos projets jusqu'au bout et sachant que vous dites qu'il fallait étudier deux propositions, il y a quand même eu des études qui ont été faites par la ville de Gonesse il y a quelques années et ces études c'était aussi pour optimiser les coûts et savoir ce qu'il est possible de faire. Donc voilà, ces études ont été réalisées, on poursuit justement les travaux dans ce sens-là. Merci. »

Monsieur CAURO :

« Oui alors moi je voudrais d'abord souligner que quand même, comme le disait Monsieur Jaurrey, c'est donc tout de suite après la piscine de Garges que la piscine de Gonesse va venir à l'ordre du jour de la Communauté d'agglomération et ce n'était pas évident au début et je crois qu'il faut féliciter le Maire et les élus qui sont à la Communauté d'agglomération parce que justement ils se sont battus auprès du Président de la CARPF pour que la piscine de Gonesse soit à l'ordre du jour ; donc ça c'est quand même une très bonne nouvelle puisqu'on voit que pour décembre 2021 on aura cette rénovation. Alors en ce qui concerne le coût, alors là il y a un point indicatif de réhabilitation de 8 millions, Monsieur Sabouret vous dites qu'une nouvelle piscine ça vaut 10 millions. Non ! Moi j'ai les chiffres et une nouvelle piscine ça vaut 15 millions donc ça vaut largement le double... Je vous ai écouté donc laissez-moi parler... Ensuite vos chiffres ils sont... et bien je les confronte aux nôtres j'ai d'autres sources et une nouvelle piscine c'est 15 millions, une nouvelle piscine, vous avez parlé de la piscine du Mesnil-Amelot, on voit bien sur une nouvelle piscine toutes les malfaçons qu'il y a et aujourd'hui ce que ça va coûter à la Communauté d'agglomération. Donc rénover la piscine de la Fauconnière je pense que c'est une bonne solution, c'est aussi une bonne solution pour que la piscine reste dans le quartier de la Fauconnière et qu'on ne la change pas de quartier, parce que voilà je pense que les habitants de la Fauconnière sont aussi attachés à leur piscine. Ensuite quand on lit la convention on voit bien que c'est la CARPF qui finance la piscine et que ce n'est pas la Ville de Gonesse et il faut vraiment avoir mauvais esprit pour dire que ce n'est pas clair. »

Monsieur le Maire :

« Je conclus ce débat. Monsieur Tibi je voudrais qu'on comprenne bien les choses. D'abord il y a un engagement ferme, ça vient d'être dit par mes collègues, que j'ai négocié avec le Président de la Communauté d'agglomération sur l'agenda. Deuxièmement, effectivement cette histoire date puisque nous avons fait nous-mêmes la première étude avant d'intégrer la Communauté d'agglomération de Val de France en 2013. Cinq ans après chacun fait le constat que rien n'a pu être fait, il était donc de mon devoir de Maire de faire en sorte que le projet puisse être inscrit le plus rapidement possible dans le plan d'investissement de la Communauté ; c'est chose faite. Pour être sûr que les délais soient tenus nous avons proposé d'avoir une convention qui est présentée ce soir pour poursuivre la préparation de ce dossier et assurer cette préparation dans les temps. Il n'a échappé à personne sauf à ceux qui connaissent mal le quartier de la Fauconnière et en particulier le lieu précis où se trouve la piscine, que cette piscine se trouve accolée à un gymnase et que le gymnase lui n'est pas communautaire mais il est communal, que ce gymnase qui a aussi l'âge du quartier, qui sera le dernier gymnase de la Ville qui doit être réhabilité et il doit l'être, il nous paraît intelligent, un que la piscine reste à la Fauconnière, ceux qui disent ou qui voudraient dire que la piscine ne doit pas rester à la Fauconnière qu'ils lèvent la main, personne très bien, deux à partir de là, si elle reste à la Fauconnière le plus intelligent c'est, et si on veut que la Communauté assume la dépense et que nous, nous puissions assumer la dépense pour le gymnase parce qu'il y a solidarité entre les deux bâtiments, et bien il faut avancer sur les études. C'est un engagement du programme municipal que même certains ici on signé avec nous mais qui l'ont oublié depuis peut-être et que je rappelle. Donc j'ai l'habitude et nous avons l'habitude de tenir nos engagements, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Président de la Communauté d'avancer sur ce dossier résolument. Donc et comme ça vient d'être rappelé, effectivement une piscine neuve ça coûte beaucoup plus cher, alors vous allez dire ce n'est pas nous qui allons la payer mais la Communauté d'agglomération, on peut dire des choses comme cela, c'est très intelligent de dire des choses comme cela, sauf qu'en même temps il y a 42 communes et qu'il y a d'autres piscines aussi qu'il faut rénover, ailleurs dans notre Communauté d'agglomération et je le dis, moi je pense qu'il faut être réaliste, il faut être sérieux et donc il faut avancer et surtout tenir ses engagements. Monsieur Tibi vous vouliez ré-intervenir ? Ou je vous ai convaincu ? »

Monsieur TIBI :

« Non. Le problème de savoir... Bien évidemment on a un choix à faire, on donne notre point de vue, la décision a été prise sauf que je ne peux pas laisser dire Monsieur Cauro... ok on arrête avec Monsieur Sabouret ce n'est pas la peine de faire du ping-pong, pour du neuf Monsieur Cauro pour votre gouverne s'il y a des malfaçons c'est pris en garantie, alors ne laissez pas croire à l'assistance que c'est un coût pour le contribuable, d'accord ! Donc maintenant concernant les prix des piscines, 15 millions, je rejoins Monsieur Sabouret, une piscine neuve ça avoisine les 12-13 millions d'accord ! Ensuite la réhabilitation c'est exactement pareil, on va découvrir au fur et à mesure et l'enveloppe va grossir. On a un exemple simple, prenez votre mairie, il y avait un budget de 3 millions qui était alloué ben petit à petit... »

Monsieur le Maire :

« Prenez notre mairie, c'est la vôtre aussi ! »

Monsieur TIBI :

« La Mairie, non c'est plutôt la vôtre Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas propriétaire. »

Monsieur TIBI :

« On a eu un supplément de 400 000 euros alors imaginez sur une piscine ! Donc voilà, et je renouvelle et je dis parce que vous parliez de la Fauconnière, pourquoi j'ai dit oui et non, c'est parce que de l'autre côté on avait des terrains sur lesquels, tout en restant à la Fauconnière, on aurait pu reconstruire une piscine, à côté de l'école. »

Monsieur le Maire :

« Non là pour le coup... »

Monsieur TIBI :

« Ben on a utilisé les terrains pour autre chose d'accord, donc on aurait pu très bien construire la gymnase et la piscine là-bas ou... Ben oui ça aurait coûté peut-être à la ville une participation du gymnase mais quoi qu'il en soit on aurait une piscine toute neuve. Après c'est un choix, vous avez fait le choix, puisque de toute manière nous dans l'opposition on est là uniquement pour écouter, donc vous avez fait le choix et puis voilà c'est tout. »

Monsieur le Maire :

« Mais non. Attendez, il y a une chose que j'ai rappelée tout à l'heure mais que vous n'avez pas voulu entendre, alors je vais le redire comme cela vous l'entendrez mieux : c'est un élément du programme et nous avons été élus sur un programme, ça veut dire que les Gonessiens en 2014... »

Monsieur TIBI :

« Monsieur vous êtes déjà en campagne alors attendez... »

Monsieur le Maire :

« ... Ils ont eu les programmes et ils ont voté pour nous et pas pour les autres, je suis désolé mais c'est comme cela... »

Monsieur TIBI :

« Ouais mais ça a été juste. »

Monsieur le Maire :

« ... Donc moi j'assume le programme pour lequel on a été élus Monsieur Ouchikh. »

Monsieur TIBI :

« Non mais ça a été juste c'est pour ça que vous partez en campagne dès 2018. Mais ça ce n'est pas grave. »

Monsieur OUCHIKH :

« Moi je vais m'abstenir sur ce rapport puisque les interrogations soulevées par mes collègues de l'opposition n'ont pas reçu de réponse claire de la part de l'exécutif communal. La réponse qui consiste à dire que les Gonessiens ont voté en 2014 pour un projet précis et que vous êtes fidèles à la parole donnée c'est un fait mais on sait bien que lors d'un mandat les choses évoluent, et on ne donne pas à un exécutif municipal un blanc-seing, on donne une orientation et il est tout à fait possible à la commune, en fonction des circonstances, de corriger un projet tel qu'il a pu être présenté durant une campagne électorale. Donc l'argument de dire : ça a été validé en 2014, ne me paraît pas bon. Je n'ai pas reçu non plus d'explications concernant l'option parce que l'option qui a été décrite par Monsieur Sabouret me paraissait assez claire à présenter et j'attends une réponse claire de votre part là-dessus, est-ce que oui ou non il a été, à un moment ou à un autre, examinés les coûts financiers des deux possibilités d'une réhabilitation, celle qui nous est soumise aujourd'hui, ou d'une reconstruction. On ne sait pas quels sont les tarifs des deux options, en tout cas pour celle liée à la reconstruction. Monsieur Sabouret nous parle de 12 millions, Monsieur Cauro 15 millions, c'est vrai que nous aurions aimé avoir un rapport beaucoup plus précis. Nous dire aussi si l'option d'une reconstruction de cet équipement aurait pu être intégrée dans le cadre de l'agenda qui nous est dévolu puisque j'ai bien compris que nous sommes enfermés dans un calendrier et que ce calendrier nous devons le respecter mais est-ce que l'hypothèse d'une réhabilitation, d'une reconstruction pardon à l'identique aurait pu être contenue dans ce calendrier, là encore nous n'avons pas de précisions. Voilà je trouve dommage que les questions qui ont été posées, qui me semblent frappées du coin du bon sens, n'aient pas reçu de réponses ce soir et c'est pourquoi je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette explication de vote. Monsieur Sabouret une dernière intervention courte avant qu'on vote. »

Monsieur SABOURET :

« Je pense quand même que ça méritait un vrai débat même s'il est relativement court mais ça méritait un vrai débat parce que c'est une vraie question d'orientation. »

Monsieur le Maire :

« Alors allez-y, on l'a eu le débat, on l'a le débat en ce moment. »

Monsieur SABOURET :

« On ne peut pas dire quand même sur ce dossier : formidable on avance rapidement. Ce dossier ça fait depuis 2012-2013 qu'on dit qu'il faut redonner ça à l'intercommunalité, donc là on a un engagement pour 2020-2021 soumis à tous les aléas politiques parce que les budgets sont annuels donc maintenant c'est inscrit au programme prévisionnel d'investissement, dont je rappelle qu'un programme prévisionnel, il est prévisionnel, donc il peut être modifié en permanence, donc c'est sûr que ça avance mais on ne peut pas dire comme l'a dit Madame Moustachir que ça avance rapidement parce que le dossier on entend qu'il est prioritaire depuis des années. Et ici à Gonesse on connaît des dossiers qui sont prioritaires de chez prioritaires et puis qui n'avancent jamais comme par exemple le barreau RER B – RER D qui lui, on nous l'a annoncé, il n'existe plus ou quasiment plus. »

Monsieur le Maire :

« Qui comme chacun sait est de la compétence municipale ! »

Monsieur SABOURET :

« Non mais ce n'est pas que de notre compétence mais là aussi on demande à l'intercommunalité d'intervenir, donc ce n'est pas que notre compétence. Monsieur le Maire reconnaissez le, votre argument a ses limites. »

Monsieur le Maire :

« Alors quelle est la valeur ajoutée de votre intervention ? »

Monsieur SABOURET :

« Ecoutez, moi je pense que sur ce dossier là on aurait pu réfléchir à plusieurs options et notamment plusieurs options financières parce qu'on est soumis probablement à des aléas que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui ; je trouve qu'il y a un peu d'amateurisme dans cette manière de procéder. Et quant au respect des engagements, ils sont parfois à géométrie variable Monsieur le Maire, moi j'en sais quelque chose donc excusez-moi mais je ne vous fais pas confiance sur parole. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Donc nous allons délibérer sur ce projet de convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Gonesse et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la réhabilitation du complexe sportif Raoul Vaux correspondant à un engagement de 2014. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention

Monsieur OUEFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Monsieur HAKKOU :

« C'est incroyable même quand ça ne coûte rien à la commune il faut qu'on soit dans l'opposition. En fait qu'est-ce qu'il faut ? Il faudrait que ça coûte aux Gonessiens ? »

Monsieur le Maire :

« Non mais Monsieur Hakkou attendez, pour aller dans votre sens tout à l'heure on aura un débat plus financier, nous verrons leurs interventions mais là effectivement ça ne coûte rien à la commune, ils votent contre, parce qu'ils votent contre en réalité. Moi je me réjouis du vote de la majorité municipale élargie à Monsieur Ouerfelli car nous allons mettre en œuvre un engagement d'une part mais un engagement fort, correspondant à une attente de la population, pas uniquement de la Fauconnière mais de tous les Gonessiens qui pratiquent la natation et des écoles également, et des écoles de la ville qui ont besoin de ce deuxième bassin, qui n'attendent pas un projet renvoyé aux calendes grecques mais une réalisation qui a déjà tardé et qui doit être réalisée maintenant dans les meilleurs

délais. Moi je pense que là, la Communauté d'agglomération est solidaire de la ville de Gonesse et je regrette qu'il y ait ces abstentions mais écoutez, chacun prend ses responsabilités, et ça passera au Conseil communautaire jeudi soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MURCIA

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public de la restauration collective municipale avec la société ELRES.

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Murcia. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Pas d'interventions donc nous délibérons. Qui est pour ? Monsieur Cauro vous vouliez apporter une précision ? »

Monsieur CAURO :

« Juste avant le vote je voulais dire que je ne prenais pas part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt. »

Monsieur le Maire :

« Oui parce que vous avez des relations avec Elios, c'est plus prudent. Bien...Alors donc, nous délibérons. Qui est pour ? »

Monsieur TIBI :

« Je comprends mieux il n'y a qu'un seul candidat. »

Monsieur le Maire :

« Attendez, qui est pour ? ... Alors là ce n'est pas le genre de la maison. »

Monsieur TIBI :

« Sait-on jamais. »

Monsieur le Maire :

« Qui est contre ? »

Monsieur CAURO :

« Elios était là avant moi. »

Monsieur le Maire :

« Alors qui est contre ? D'ailleurs Elios a été choisi par nos prédécesseurs déjà. Du coup ça a troublé le vote. Nous délibérons. »

Monsieur TIBI :

« Je constate que vous êtes troublés. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ - Monsieur CAURO ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention relative au réaménagement partiel du Parc de la Patte d'Oie avec la société URANO.

Monsieur SABOURET :

« C'est plus une demande de précisions ; c'est un avenant qui n'entraîne aucune conséquence financière, c'est-à-dire que la société Urano ne versera pas de somme quelconque parce que finalement en fait cet avenant consiste pour la société à pouvoir déverser sur le parc de la Patte d'Oie plus de déchets que ce qui était prévu initialement, enfin plus de remblais, ce sont des remblais de chantier en fait essentiellement, c'est de la terre, mais c'est de la terre qui vient donc des chantiers, donc c'est ça en fait l'objet du truc ? Donc c'est quelque part une sorte de fleur que l'on fait à la société Urano ? »

Monsieur le Maire :

« D'autres interventions ? On regroupe les interventions. »

Madame CAUMONT :

« Moi je suis stupéfaite de ce que je viens d'entendre : des remblais de déchets, ça fait 20-25 ans que ça n'existe plus, donc arrêtez d'être dans la provocation et dans les discussions stériles Monsieur Sabouret. »

Monsieur le Maire :

« Comme les déchets. »

Monsieur SABOURET :

« Madame Caumont ça s'appelle des déchets de chantier. »

Monsieur le Maire :

« Non. »

Monsieur SABOURET :

« C'est le nom officiel juridique. Je vous conseille d'aller lire le Code de l'environnement. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro vous répondez. »

Monsieur CAURO :

« Alors je précise qu'il ne s'agit pas de déchets de chantier mais de terre de remblais c'est différent, c'est-à-dire que par exemple les travaux qui ont lieu en ce moment au Vignois, le SIAH est en train d'aménager des bassins de retenue, il creuse des bassins, enlève de la terre, ce ne sont pas des déchets de chantier mais de la terre de remblais, donc c'est de la terre qui vient du Vignois, il va y avoir 25 000 m³ de la terre du Vignois qui va venir dans le parc. Dans le rapport il est bien précisé que cette convention n'entraîne aucune dépense pour la Ville de Gonesse, c'est dans la convention également, et en échange, car nous on a besoin également de terre pour aménager ce secteur du Parc de la Patte d'Oie puisque vous savez que le Parc de la Patte d'Oie il a fallu amener des terres justement pour l'aménager, donc si vous voulez on est gagnant et la société Urano est gagnante aussi puisqu'elle a besoin d'entreposer ces terres quelque part ; comme demain il y a le chantier du métro du Grand Paris et bien il y a aussi des terres qui vont être creusées et la société du Grand Paris cherche des endroits où elle va les mettre, donc là ce n'est pas le cas ce n'est pas la société du Grand Paris qui va venir, c'est des terres du Vignois et ce ne sont pas des déchets de chantier. »

Monsieur le Maire :

« Alors je voudrais rappeler qu'ici ce n'est pas non plus le genre de la maison de faire des fleurs à une entreprise mais on est dans une négociation qui est gagnant-gagnant dans cette affaire. Mais je voudrais rappeler puisque notamment il y a des jeunes et pour le public, que nous avons une zone de décharge à l'origine qui a commencé il y a 50 ans. Ceux qui étaient aux responsabilités avant nous et les entreprises et les propriétaires qui ont laissé faire : décharger effectivement des déchets et polluer puisqu'il y a déjà près de 40 ans un rapport constatait qu'on avait déchargé au milieu des gravats, des terres, etc... sans aucun contrôle, des fûts contenant du trichloréthylène qui a pollué la nappe phréatique, et on n'a pas arrêté la décharge pour autant, on est au début des années 80. Lorsqu'on a pris nos responsabilités on a fait arrêter la décharge et ensuite patiemment, avec des études, des contrôles, on a acheté des parcelles, on a ensuite préparé un projet de reconquête de cette décharge et il y a un an nous avons ouvert un parc. Donc nous sommes tous là des écologistes de Gonesse, il y en a qui viennent nous faire des leçons de l'extérieur mais l'écologie, la vraie écologie celle qui débouche sur des projets, créer un parc de 120 hectares, je ne sais pas si tous les jeunes là le connaissent encore, parce que beaucoup de Gonessiens ne le connaissent pas encore, certains l'ont découvert samedi et il y en a qui le découvriront encore prochainement, avec un aménagement qui se fait, des équipements qui seront chaque année complétés. C'est un espace pour les Gonessiens que les Gonessiens peuvent se réapproprier, qui leur appartient. Donc c'est une reconquête sur une décharge. Alors évidemment des traces de pollution il en a existé, il en existe encore, il pourrait encore en exister, car c'est très complexe et dernièrement à la veille de l'ouverture il y avait des dégagements de benzène qui évidemment est nocif pour l'Homme et pour la santé humaine. Donc, nous avons avec la société Urano, et ceux qui voient le plan voient la zone de confinement, réalisé avec eux, nous leur avons demandé de faire un chantier. Ils ont fait ce chantier moyennant une convention, donc ils ont financé le chantier et nous n'avons pas eu à payer la réalisation de cette zone de confinement qui est à l'entrée du parc ; quand on entre on voit cet aménagement, la rivière canalisée, et cette zone de confinement a été réalisée par Urano. En même temps vous vous rappelez, et on les voyait ces bâtiments très laids, tagués, que l'on voyait depuis la route ancienne route nationale devenue la 317, ces bâtiments que nous avons rachetés à des propriétaires qui les avaient laissés à l'abandon, mais par contre il a fallu tout racheter... et bien Urano aussi les a démolis, les a déconstruits et ça fait partie de l'accord ; donc ce n'est pas une fleur ! Ils ont travaillé et tout travail méritant salaire comme on dit,

en tout cas se payant aussi, et bien c'est ça. Donc ce n'est pas une fleur c'est un accord, c'est une convention et il s'agissait de la prolonger et de la terminer avec la proposition que vient de faire Monsieur Cauro. Je pense que nous pouvons nous réjouir et je peux vous dire que samedi, ceux qui étaient dans le parc, il y avait aussi des élus, et bien les témoignages de satisfaction des habitants ont été nombreux et nous avons plaisir à voir les Gonesseiens venir se promener et même des gens qui ne sont pas de Gonesse puisque c'est gratuit, ouvert, et donc à venir se promener dans cet espace qui est le leur et véritablement c'est un grand plaisir. Donc c'est un travail patient, il est achevé, il s'achève avec cette convention et je précise que l'ancien exploitant avec qui nous avons négocié, aussi par voie de convention, l'achat pour un euro symbolique de 60 hectares, il faut dire qu'ils avaient gagné beaucoup d'argent, et bien pour compléter les modelés, mettre en sécurité par rapport aux eaux de ruissellement, et nous avons en compensation 60 hectares qui sont rentrés pour un euro symbolique dans le domaine de la Ville, c'est-à-dire de tous les Gonesseiens. Voilà c'est ça le travail et aujourd'hui c'est la propriété de tous. Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui une question, vous avez abordé Monsieur Cauro la possibilité pour la société du Grand Paris de pouvoir demain éventuellement déposer ces remblais, vous ne l'avez pas évoqué mais vous avez dit que la convention ne concernait pas cela, mais est-ce que des contacts ont été pris ou pourraient être pris pour que ces remblais puissent être déposés ? Vous l'avez évoqué. »

Monsieur le Maire :

« Mais non enfin. »

Monsieur CAURO :

« Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai donné en exemple en disant la société du Grand Paris, quand elle va creuser, elle va avoir aussi, elle va chercher des endroits où mettre ses terres mais pas ici. Et comme au Vignois, nous créons des bassins de rétention donc on creuse et on enlève de la terre, c'était un exemple pour montrer que quand on creuse on enlève de la terre mais ce ne sont pas des déchets de chantier. »

Monsieur le Maire :

« Non c'est de la terre naturelle puisque c'est de la terre du sous-sol, c'est de la terre qui n'a pas été polluée. Mais il est évident que là c'est la fin, c'est les derniers mouvements de terrain. »

Monsieur SABOURET :

« Vous pouvez nommer les choses comme vous voulez, c'est l'expression juridique. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et le protocole d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et la Ville de Gonesse.

Monsieur le Maire :

« Je précise qu'après nous, dans trois jours, le Conseil d'administration de L'EPFIF va délibérer favorablement sur ce projet. Qui souhaite intervenir ? Personne, donc nous allons voter si tout le monde est convaincu. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

La séance a été suspendue pour permettre un échange avec les jeunes du Service Civique Jeunes Municipales présents dans le public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE la proposition de redécoupage électoral et la modification des lieux de vote pour l'année 2019.

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Caumont. Donc vous avez compris que c'était un redécoupage partiel, ça c'est clair, c'est-à-dire créer un nouveau bureau de vote pour réduire, diminuer les bureaux de vote qui ont dépassé mille électeurs, notamment aux Marronniers, alors qu'il reste évidemment dans cette proposition des bureaux de vote, par exemple dans le centre-ville, qui restent au-dessus de mille électeurs. Mais au moins en créant un nouveau bureau de vote on permet de diminuer un peu le bureau de vote par exemple Charles Perrault. »

Madame CAUMONT :

« On est dans la règlementation en fait. »

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Sous la présidence de Madame GRIS Première Adjointe, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte le Compte Administratif 2017 – Budget Principal.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Jaurrey on reconnaît votre esprit de synthèse... Je donne comme c'est la règle, la présidence à ma première adjointe Viviane Gris, je reste en séance pour vous écouter et je disparaîtrai quelques instants au moment du vote, c'est la règle évidemment qui s'impose. Madame Gris vous avez donc la présidence de séance.»

Madame GRIS :

« Qui demande la parole. Monsieur Sabouret, Monsieur Tibi ensuite. »

Monsieur SABOURET :

« Moi je voulais tout d'abord remercier les services financiers pour le travail de présentation des budgets, de compilation des chiffres, c'est une mine d'information le Compte administratif et puis il faut pouvoir toujours le comparer avec le Compte administratif de l'année précédente, c'est un exercice auquel je me suis livré.

Alors Michel Jaurrey lui s'est livré à un exercice assez habituel on va dire mais d'auto-satisfaction puisque le message ça a été de dire : nous sommes excellents et seule la modestie nous empêche de dire que nous sommes les meilleurs. Je dois dire que les chiffres malheureusement disent le contraire et ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres qui sont présentés ici dans le Compte administratif. Alors j'avais voté le Budget 2017 qui est un budget que j'estimais prudent et qui était un budget de reconduction, dans lequel naturellement les lignes budgétaires, les autorisations budgétaires étaient bien supérieures aux consommations budgétaires réelles, c'est le cas pour tous les exercices budgétaires, on ne va jamais jusqu'à l'autorisation pour dépenser, mais j'avais dit aussi à cette époque que je regarderai l'exécution budgétaire pour juger de la qualité du budget. Nous y sommes à l'exécution budgétaire et quand on regarde le Compte de résultat je dois vous dire que j'ai quelques inquiétudes, que j'ai même de grandes inquiétudes sur la dérive budgétaire dans notre Commune. Premier point, je regarde le fonctionnement et par rapport au Compte administratif 2016, vous l'avez dit Monsieur Jaurrey, en fonctionnement on est quand même bien au-dessus de 2016, on est à 1,4 million d'euros de dépenses de charges générales au-dessus du montant de 2016 et on est à 1,8 sur les charges de personnel. Alors les autres lignes sont un peu mieux maîtrisées mais comme au final sur l'ensemble du Budget réel de fonctionnement, on passe de 37,5 à 40 millions d'euros, à peu près j'arrondi mais ce qui fait une hausse de plus de 6%, il n'y a pas beaucoup de collectivités qui ont des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 6% par an, je n'appelle pas moi cela de la bonne gestion. Car en face les recettes ne suivent pas le même chemin, en tout cas les recettes ordinaires elles stagnent, les produits des services même régressent, un petit peu en dessous d'un million

d'euros, les impôts et taxes restent à 33,5 millions d'euros et on n'a pas beaucoup d'espoir que ça évolue à l'avenir puisque dans cette ligne là on a notamment les 12,8 millions d'euros d'attributions de compensation qui sont fixées avec l'intercommunalité qui ne bougeront plus. Et puis enfin on a un peu plus de 11 millions d'euros de dotations dont la dotation de solidarité urbaine et heureusement qu'elle est là celle-là, parce que aujourd'hui elle représente, la DSU, une part tout à fait prépondérante de cette partie-là des recettes. Et en réalité l'équilibre de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la possibilité de couvrir en partie les augmentations de dépense par les recettes, elle ne se fait qu'à travers une chose : à travers une recette exceptionnelle de 3,2 millions d'euros qui provient des cessions foncières, c'est la ligne exceptionnelle qui est dans le tableau à la page 2 et ça c'est inquiétant de couvrir des dépenses ordinaires par des recettes extraordinaires.

Deuxième point sur l'investissement. Sur l'investissement, vous l'avez dit Monsieur Jaurrey, les dépenses progressent de manière tout à fait significative, alors on peut se réjouir de dépenser en investissement quasiment deux fois ce que font les communes de la même strate que Gonesse, on est à 14 millions d'euros de dépenses réelles contre 12 l'année dernière, avec même alors point de satisfaction une petite baisse des restes à réaliser, pas massif mais une petite baisse des restes à réaliser. Mais côté recettes, comment équilibre-t-on les choses, on équilibre à travers une augmentation du recours à l'emprunt qui se refait cette année puisqu'on a un million de plus sur l'emprunt, la dynamique de l'endettement repart à la hausse et le maintien d'une dynamique d'investissement à l'avenir ne sera possible que grâce à l'emprunt. Parce que l'autre aspect des choses, l'autre possibilité pour couvrir les investissements ça a été l'affectation de l'excédent de fonctionnement et l'excédent de 7,7 millions d'euros c'est quand même considérable, or il n'est pas reproductible, nous serons plutôt à 6 cette année, soit 1,7 de moins, ce qui n'est quand même pas rien.

Alors moi je tire un peu la sonnette d'alarme à travers ce vote du Compte administratif et je m'interroge aussi sur les raisons qui amènent à rentrer dans cette dérive, à rentrer sur cette pente glissante. Alors est-ce que c'est parce qu'on est en train de rentrer en élection puisque Monsieur le Maire a lancé... d'ailleurs j'ai vu passer une équipe de Gonesse 2020 qui défendait la réélection de Monsieur le Maire en 2020, est-ce c'est un budget préélectoral ? Il faut savoir qu'il y a des études qui existent sur les cycles électoraux et les budgets publics, il y a même le dernier rapport public annuel de la Cour des comptes qui montre que les comptes des collectivités sont extrêmement sensibles au cycle électoral. Alors est-ce que nous rentrons dans un cycle électoral budgétaire à Gonesse, en tout cas je pense qu'il faut faire attention à ne pas prendre des risques inconsidérés, de ne pas faire prendre des risques inconsidérés à la Commune, car au final ce sont les contribuables qui paieront l'addition. C'est une dérive inquiétante, réellement, car lorsqu'on dégrade les comptes on peut mettre beaucoup de temps à retrouver un certain équilibre financier et je ne peux pas, moi, cautionner une dérive financière, une dérive budgétaire que l'on constate à l'occasion de ce Compte administratif, car nous risquons de tous le payer en tant que contribuable, c'est la raison pour laquelle je voterai contre ce Compte administratif. »

Monsieur TIBI :

« Ben vous vous doutez bien que je me félicite des propos de Monsieur Sabouret puisque c'est ce que nous dénonçons tous les ans, donc je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit pour ne pas être trop long. Par contre pour aller un peu dans ce sens, j'essaie de comprendre Monsieur Jaurrey. Je constate qu'en recettes d'investissement on a un plus 1 million 456, qu'en recettes en section de fonctionnement en résultat de clôture bien évidemment, plus 6 millions, soit un total de 7 millions 500, hors restes à réaliser. Donc j'aimerais bien avoir des explications parce que si je suis bien cela, en restes à réaliser nous avons 10,9 millions à faire, dans les recettes de l'investissement on a en subventions 3,6 millions. 3,6 millions plus les 7,5 millions : on atteint le montants total des restes à réaliser, je ne m'explique pas pourquoi dans les recettes restes à réaliser on trouve un emprunt de 2,9 millions et on trouve une vente de cession de 1 360 000. Alors je peux m'interroger en disant : ben il y a un problème c'est que certainement des factures, je vais étaler loin, des factures n'ont pas été comptabilisées au niveau du Compte administratif et qu'on va peut-être retrouver en 2018. Et je ne vois pas d'autre solution que celle-ci parce que si on équilibre : là vous êtes en train d'équilibrer en mettant un emprunt de 2,9 et une vente de cession d'1 360 000 et bien évidemment plus les produits de cession qui ont été réalisés en 2017 de 3 millions et là je rejoins également Monsieur Sabouret, c'est qu'en réalité on équilibre avec des emprunts d'un côté, avec de la vente de cession de l'autre et on nous fait croire dans le résultat global que vous nous sortez, un bénéfice de 4 millions 568 alors même qu'en réalité on est à zéro. Voilà, donc j'aimerais bien... Bien évidemment on ne votera pas, on va voter contre, habituellement on s'abstient mais là très sincèrement les chiffres sont là et on s'interroge on ne comprend pas pour quelle raison 7 millions... Vous nous ressortez un excédent de clôture 31 décembre 2017, et c'est là où je ne comprends pas tous les élus de la majorité, de 7,5 millions. Vous nous indiquez qu'il y a 3,6 millions de subventions attribuées, ce qui fait le montant, à quelque chose près du montant total de restes à réaliser, donc pour quelle raison avez-vous mis dans vos résultats 2,9 millions d'emprunt plus 1 360 000 de ventes de cession ? »

Madame GRIS :
« Monsieur Pigot. »

Monsieur PIGOT :

« Notre groupe votera sans ambiguïté le Compte administratif. En effet son résultat démontre la bonne exécution de notre Budget de l'année 2017 car il est conforme aux trois orientations de notre action municipale : premièrement la qualité d'un service public communal de proximité, deuxièmement l'aménagement, l'embellissement de tous les quartiers et surtout le développement économique qui répond à ce que disait le rapporteur Michel Jaurrey tout à l'heure et qui explique les importants investissements dont on est capable. Et enfin troisièmement, une gestion saine des finances communales.

La ville fait le maximum avec un budget contraint. Notre devoir d'élus est de maîtriser les dépenses de fonctionnement avec la priorité de préserver la qualité du service public pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Oui il y a eu des charges de personnel l'année dernière mais on fait des choix aussi, on fait des choix aussi de revaloriser les salaires des fonctionnaires des services publics de la Ville de Gonesse ; chacun fait des choix nécessaires et nous on a fait les nôtres.

Je voudrais aussi en profiter... alors il y a un excédent de clôture, les deux années précédentes c'était 3.8 millions, en 2017 c'est 4,5 millions d'euros, donc il y a une confirmation aussi que le budget de l'année précédente a bien été exécuté. Enfin je voudrais saluer le dévouement, la compétence et le sérieux du personnel communal dans l'exécution du budget et tout le travail qui est fait par toutes les directions et services de notre Commune pour ce travail de qualité et qui permet d'avoir une gestion saine, d'ailleurs reconnue en son temps par la Chambre régionale des Comptes et plus récemment par la Directrice des Finances Publiques du Val d'Oise, qui reconnaissait que le budget de la Ville de Gonesse était un budget sain, sincère et très compétent. Donc pour toutes ces raisons et la confiance que nous faisons nous depuis 1995 en la gestion de la Ville, nous voterons ce Compte administratif qui est conforme au Budget de l'année précédente. »

Madame GRIS :
« Monsieur Cauro.»

Monsieur CAURO :

« Moi je note que nous avons voté un budget. Ceux qui ont voté le budget de l'année dernière ils peuvent voir que finalement en recettes on a fait 108% de ce qui était prévu et que même si on enlève les recettes exceptionnelles qui représentent 6% on est à 102%, c'est-à-dire qu'on a fait plus de recettes que ce qu'on avait prévu et en ce qui concerne les dépenses on est à 94% de ce qu'on avait prévu, ça veut dire qu'on a fait plus de recettes et moins de dépenses. Donc moi je ne vois pas de dérive et au contraire je vois une très bonne exécution par rapport au budget, donc si on est cohérent quand on a voté le budget on doit voter ce Compte administratif. Maintenant si on ne vote pas le Compte administratif et qu'on dit je vais voter contre c'est parce qu'on est dans un cycle électoral et que Monsieur Sabouret vous nous accusez d'être dans un cycle électoral mais c'est vous qui l'êtes et qui cherchez par tous les moyens à vous démarquer de la majorité municipale. La preuve qu'on est en cycle électoral, c'est que vous mettez des affiches partout, vous ne les mettez pas simplement pour le plaisir, vous les mettez parce que vous préparez votre campagne. »

Monsieur SABOURET :
« J'insiste je ne le fais pas avec l'argent de la Commune. »

Monsieur JAURREY :
« Moi je veux répondre très clairement... »

Monsieur CAURO :
« Arrêtez vos sous-entendus parce que nous non plus on ne le fait pas avec l'argent de la Commune et on ne vous permet pas de le dire. »

Monsieur TIBI :
« Vous faites ça avec les cotisations. »

Monsieur le Maire :
« Monsieur Jaurrey, ce qui vient d'être dit a été enregistré, donc je me réserve tout droit d'une procédure à l'encontre d'une accusation pour le moins malveillante et surtout fausse. »

Monsieur SABOURET :
« On parle aujourd'hui du Budget on ne parle pas des campagnes. Je n'ai rien dit d'autre que répondre à Monsieur Cauro.»

Monsieur le Maire :

« Si si, non mais c'est enregistré, l'enregistrement fera foi. »

Monsieur JAUREY :

« Pour répondre très précisément aux questions qui m'ont été posées, je regrette et je le dis, que vous ne participiez pas aux Commissions des Finances parce que tout simplement nous y avons le débat dans le détail. Et je vais encore être plus précis, vous ne lisez pas le document budgétaire, vous ne lisez pas le document budgétaire ; je vais vous citer deux exemples parce que vous me les avez provoqués. Sur l'emprunt, parlons clairement, oui vous ne lisez pas ce document budgétaire... je parle excusez-moi. Sur l'emprunt en 2017 au Budget primitif nous avons pris un emprunt de 4 millions, nous avons diminué au Budget supplémentaire l'emprunt 2017 de 1 100 000 exactement, ce qui fait que l'emprunt 2017 est de 2,9 millions, et je vous envoie... qu'est-ce que nous avons fait ? Je le dis mais je l'ai déjà dit : l'emprunt mobilisé de 4,3 millions, je vous le décris parce qu'il est compris dans le document budgétaire, je vous citerai après la page que vous n'avez pas regardée : l'emprunt de 4,3 millions c'est 2 930 000 de l'emprunt Agence Locale 2016 à 1,54%, vous retrouverez dans le document budgétaire c'est écrit, c'est 140 000 euros du solde d'emprunt du Crédit Agricole 2015. C'est-à-dire que tout simplement nous avons une gestion de la trésorerie où on ne mobilise l'emprunt que quand on en a besoin, on ne va pas payer des intérêts... et bien sûr comme on a des grands chantiers tels que l'école de musique ou d'autres grands chantiers tels que la rue de Paris, le parking de la Garenne, etc... on ne mobilise l'emprunt qu'au moment où on paie les factures, on fait une mobilisation pour ne pas payer des intérêts supplémentaires. Qu'est-ce qu'il reste à mobiliser ? Et vous l'avez dans le document budgétaire vous l'avez dit : emprunt restant à mobiliser qui sont dans les restes, vous l'avez à la page 301 pour être clair : 2 900 000 du Crédit Agricole emprunt 2017 à 1,03, qui n'est pas encore mobilisé. Et je vais vous dire une chose, ce qui a été mobilisé plus tôt : 870 000 qui viennent d'être mobilisés, je vous ai donné l'information, en mars 2018, il reste 2,03 millions qui seront mobilisés au plus tard... on a le droit de le mobiliser jusqu'à fin 2019. C'est-à-dire qu'on va peut-être le mobiliser en 2018, peut-être en début 2019 mais on ne mobilise l'emprunt que quand on a besoin et quand nous réalisons. Franchement on a institué ce système depuis pas mal de temps, ça fait peut-être dix ans que je suis aux Finances, je pense que c'est depuis dix ans. Et donc si vous voulez quand vous regardez cela, et je vous renvoie à deux pages sur l'emprunt, c'est page 77 et page 301, vous verrez ça parce que vous n'avez pas regardé le document budgétaire.

Deuxième aspect les cessions, attendez je m'excuse c'est moi qui réponds, les cessions il y a 3 022 000 millions de cessions et si vous regardez les cessions Monsieur Tibi, c'est tout simple c'est page 235. »

Monsieur TIBI :

« Ne vous inquiétez pas Monsieur Jaurey, répondez déjà à mes questions. »

Monsieur JAUREY :

« Non mais c'est page 235 je ne vais pas réciter les cessions, elles sont écrites là page 235, il suffit de lire je vous donne même le numéro de page, mais si vous m'appellez je vous donnerai le numéro de page d'autant de sujets que vous voulez. »

Monsieur TIBI :

« Non mais j'ai bien indiqué qu'il y avait 3 millions. »

Monsieur JAUREY :

« Les cessions en plus, Monsieur Sabouret vous savez très bien que les cessions sont inscrites dans le Compte administratif à la fois en dépenses et en recettes, elles s'annulent et ensuite elles sont reprises en plus-value et en sortie du patrimoine en investissement, en recettes. Et vous tombez en réalité sur les 3 millions, c'est ce qui fait, c'est le Compte administratif je n'y peux rien mais il n'y a pas de... Et donc les 3 022 000 millions de cessions elles sont là, ce qui explique que le Compte administratif, sur le budget de fonctionnement est passé de 47 à 50. Dernier point, vous avez raison, vous dites on a augmenté les charges de personnel ; très juste. Monsieur Sabouret, je ne sais plus qui m'a posé ces questions, faut-il dire aux agents municipaux de la Ville de Gonesse : on vous retire la NBI à tous les agents à qui vous l'avez donnée Monsieur le Maire ? Est-ce que c'est ça la traduction politique ? Le message politique qu'on doit envoyer aux agents ? Est-ce que demain, quand nous avons fait un million, vous avez raison sur le fonctionnement, 1,4 million etc en frais, on a fait des... je ne vais pas vous lister tout ce qui a été fait mais en plus si vous reprenez le document du Budget supplémentaire, je vous ai décrit en somme exacte, je ne l'ai pas là mais je pourrais presque vous le réciter par cœur, on vous a décrit somme par somme où était affecté ce 1,4 million, c'est-à-dire en travaux sur les bâtiments, sur la voirie, etc... parce que bien sûr nous avons un peu trop serré les dépenses.

Alors moi je vous dis franchement, on peut voter contre mais en réalité quand j'ai parlé tout à l'heure de la dette, où elle était en 2006, où elle est aujourd'hui, quand j'ai parlé des taux, quand je parle de

l'investissement que l'on fait, faut-il dire demain : on ne fait pas... on vient de voter là, je ne sais pas qui a voté, l'école nouvelle à la Fauconnière, il faudra bien dire si aujourd'hui certains lèvent le doigt pour dire qu'on ne la fait pas, c'est des dépenses supplémentaires. Si on nous dit il ne faut pas faire ceci, il ne faut pas faire cela, il faut être dans ce contexte-là. Un budget c'est un équilibre entre les dépenses et les recettes et je le dis très tranquillement ici, le budget est à la fois sincère, à la fois dynamique et quand je situe aujourd'hui les recettes et le poids des recettes, je vous ai dit que c'était du... c'est une chance quand on compare aux villes environnantes, on le voit bien à la Communauté d'Agglomération, quand vous regardez, mais Monsieur Sabouret vous ne regardez pas les documents de la Communauté d'Agglomération, du Conseil Communautaire. Quand vous voyez les attributions de compensation vous voyez qui touche et qui ne touche pas, on est la commune qui touche presque le plus. Pourquoi on touche le plus ? Tout simplement parce que les impôts économiques sont passés à la Communauté d'Agglomération et que c'est 12 900 et quelques milles en déduction des charges, etc... des transferts. En fait c'est le résultat de l'action municipale depuis 1995 menée avec le développement des zones d'activité économique, et en plus je le dis, la chance de Gonesse c'est que non seulement on s'appuie sur ce matelas, sur ce socle, mais en plus on a des perspectives demain avec le Triangle qui vont véritablement dynamiser encore plus les recettes. »

Monsieur TIBI :

« Vous n'avez pas répondu à ma question. »

Monsieur JAUREY :

« J'ai répondu à tout mais si vous voulez, participez à la Commission des Finances et vous verrez on répondra encore plus dans le détail. »

Monsieur TIBI :

« Non mais expliquez-moi. Vous me sortez un résultat global de 4 millions et demi... »

Madame GRIS :

« Alors Monsieur Sabouret, rapidement. »

Monsieur SABOURET :

« Je n'ai pas eu vraiment de réponse mais je n'avais pas vraiment posé de question non plus. Juste une chose dans les débats, moi je ne parle pas à votre place et quand vous vous exprimez vous n'êtes pas mon ventriloque donc vous ne dites pas les choses que je n'ai pas dites. Ce que j'ai dit est consigné au procès-verbal, donc vous ne me faites pas parler à travers votre voix. Ce que j'ai dit ici c'est pas autre chose, parce que vous avez cette fameuse manie tous là, de jouer les ventriloques et franchement c'est un numéro de cirque mais ce n'est pas un numéro de Conseil municipal.

Sur l'argumentation que vous avez eue vous ne m'avez pas convaincu, vous ne pouvez pas masquer le fait que l'endettement augmente, dans ce Compte administratif on a augmenté le taux d'endettement de la Commune, on ne l'a pas augmenté de 10 millions d'euros évidemment mais on l'a augmenté, on est dans une dynamique aujourd'hui d'endettement supplémentaire et cette dynamique-là ne peut être maintenue qu'à la condition dans un contexte où l'excédent de fonctionnement se réduit et il n'a pas vocation à faire autre chose que se réduire pour la bonne et simple raison que les charges sont relativement fixes et que les recettes le sont totalement. Quand vous dites par contre, et ça je trouve que c'est insultant, que je ne lis pas les documents je peux vous dire que les documents je les ai lus, relus, annotés, stablyotés et je tiens à la disposition de qui veut mon analyse du budget ; et je peux vous dire que cette inquiétude je l'ai à la lecture des différentes lignes du Budget. Donc après vous pouvez être content de vous, il n'y a aucun problème avec ça, chacun a le droit d'être content de soi, d'être content de son action, ça à la limite si on vit mieux avec tant mieux, mais ce que je dis aujourd'hui c'est qu'on est en train de faire prendre des risques à la Commune de Gonesse, ce Compte administratif en atteste. J'attends de voir les prochains documents budgétaires pour voir si la tendance se poursuit, en tout cas aujourd'hui et c'est notre rôle en tant que Conseillers municipaux, moi je dis je tire la sonnette d'alarme et vos explications ne m'ont pas davantage convaincu, je reste sur ma position de vote, je voterai contre ce Compte administratif. »

Monsieur TIBI :

« Bienvenu au club Monsieur Sabouret. »

Madame GRIS :

« Je vous propose de... voilà Monsieur le Maire vous sortez. »

Monsieur TIBI :

« Madame Gris excusez-moi, j'ai posé une question et Monsieur Jaurey n'a pas répondu, j'aimerais bien comprendre. Là ce que j'aimerais comprendre c'est que vous avez équilibré, vous ressortez un

bénéfice, vous empruntez et vous faites de la vente de cession, donc j'aimerais bien savoir pour quelle raison on fait de la vente de cession et de l'emprunt et que vous nous ressortez un bénéfice de 4 millions 5. Vous ne m'avez pas répondu. »

Monsieur JAUREY :

« Je vous ai décrit mais je peux vous l'écrire, d'ailleurs ce sera retracé dans le compte rendu. »

Monsieur TIBI :

« Bon vous allez me l'écrire, vous ne voulez pas me répondre. »

Monsieur JAUREY :

« Je vous ai décrit exactement la mobilisation exacte de l'emprunt de 4,3 millions, le découpage entre 2016-2015... »

Monsieur TIBI :

« Attendez les paroles s'en vont les écrits restent. Moi je suis en train... je veux des écrits. »

Madame GRIS :

« Laissez Monsieur Jaurey vous répondre. »

Monsieur JAUREY :

« Je vous ai dit qu'on avait réduit, mais le document budgétaire l'atteste, de 1 100 000 au BS l'emprunt 2017 qui était au BP de 4 millions, on l'a réduit de 1,1 million le portant à 2,9 millions et je vous ai décrit en plus comment cet emprunt 2017 de 2,9 millions serait mobilisé puisque je vous ai dit qu'on a mobilisé en mars 2018, 870 000 et les autres un peu plus de 2 millions seront mobilisés d'ici fin 2019. »

Monsieur TIBI :

« Non mais excusez-moi Monsieur Jaurey je n'ai pas ma réponse. Moi ce qui est écrit là, c'est que vous ressortez un bénéfice de 4,5 millions en résultat global 2017, les restes à réaliser sont à l'intérieur et dans ce qui est à l'intérieur vous avez incorporé un emprunt de 2,9 millions et une vente de cession d'1,6 million ; j'aimerais savoir pourquoi on met un emprunt de 2,9 millions et une vente de 1,6 million alors qu'on n'en a pas besoin, si je me base d'après vos écrits ou par rapport à ce qui a été alloué il y a des factures qui ont été décalées sur l'année 2018 c'est tout. Et je pencherais plutôt là-dessus pour équilibrer, point à la ligne. Depuis des années on n'arrête pas de dire quelque chose qui n'est pas clair, aujourd'hui c'est noir sur blanc, donc voilà je m'interroge. »

Monsieur JAUREY :

« Simplement je vous demande de participer aux Commissions des Finances ainsi ça nous permettra, parce qu'on n'est pas autour... y compris de voir le document budgétaire et de le décrire. »

Monsieur TIBI :

« Non mais je le lis, vous savez je suis comme Monsieur Sabouret je fais la lecture. »

Monsieur JAUREY :

« Mais je vous ai donné le numéro des pages... »

Monsieur TIBI :

« Mais j'ai pas besoin. »

Monsieur JAUREY :

« ... et vous verrez sur le numéro des pages dont je vous ai parlé, mais je pourrai vous le dire par rapport aux cessions et tout ça, je suis capable de vous retracer ici les pages exactes où vous avez les cessions, vous avez les emprunts, etc... Ce que je dis c'est la vérité de ce document budgétaire et je vais dire mieux, c'est qu'on va voter tout à l'heure l'adoption du Compte de gestion du Trésorier, il est au centime d'euro près, il atteste les chiffres de ce Compte administratif, alors si vous mettez en doute sur ce chiffre là le Trésorier, c'est votre choix mais pas le mien. »

Monsieur TIBI :

« Non non pas du tout parce que le Trésorier ne fait que retranscrire ce que vous lui donnez. »

Madame GRIS :

« Je vous propose qu'on passe au vote. »

Groupe Socialiste et apparentés : 18 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 3 Contre
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Contre
Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Contre

Monsieur le Maire :

« Bien je pense que les choses sont encore plus claires ce soir qu'elles ne l'ont jamais été. »

Monsieur TIBI :

« Ne croyez pas ça. »

Monsieur le Maire :

« Car lorsque Monsieur Sabouret vote le Budget 2017 et qu'il nous fait croire, alors que Monsieur Cauro a répondu de façon très précise, que ce budget a été exécuté sur le plan technique dans les conditions quasiment idéales, on voit bien que ce vote n'a qu'un seul objectif, c'est rejoindre Monsieur Tibi pour se démarquer un peu plus de la majorité et ainsi, alors qu'il nous accuse d'être en campagne électorale, de faire déjà sa campagne électorale de 2020. »

Monsieur TIBI :

« Ben vous aussi, vous êtes en marche donc. »

Monsieur le Maire :

« Non mais c'est moi qui ai la parole pour l'instant, vous avez eu la parole Monsieur Tibi, le Maire peut faire un commentaire sur le vote qui vient d'intervenir et donc je le fais, je ne serai pas plus long. Donc on enchaîne sur les Comptes administratifs assainissement et eau. Monsieur Jaurrey je vous demande d'être très synthétique, encore plus synthétique que tout à l'heure. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte le Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Assainissement.

Madame GRIS :

« Très bien et vous continuez sur l'eau, on fera les deux votes à la suite. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte le Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Eau.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ pour le Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Assainissement et sur le Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Eau.

Monsieur JAURREY :

« Vous voyez en fait que je fais l'unanimité. »

Reprise de la présidence de séance par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

« Avant de passer à la question suivante, j'informe le Conseil municipal que je viens d'apprendre à l'instant le décès de Madame Deby. Tout le monde ne l'a pas connue mais agent communal qui luttait contre la maladie et qui était la Présidente de l'Association du Personnel Communal de Gonesse. 45 ans-46 ans, très jeune et c'est avec une grande émotion que je vous annonce cette très mauvaise nouvelle. Cet après-midi en quittant l'hôpital après l'inauguration, j'ai croisé Monsieur Littière qui m'a informé qu'elle était de nouveau rentrée à l'hôpital mais que cette fois-ci, alors qu'elle a lutté depuis des mois et des mois, courageusement avec cette volonté qu'on lui connaissait, et bien elle a succombé ce soir. Evidemment quand j'aurai la date des obsèques, j'en informerai l'ensemble du Conseil municipal.»

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PREND ACTE de l'actualisation du tableau nominatif des indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire :

« Il n'y a aucun changement mais un changement de nom, ce qui explique que ça doit passer devant le Conseil municipal. Le changement de nom c'est l'arrivée au Conseil municipal de Martine Ossuly et donc c'est une actualisation mais qui ne change rien d'autre au tableau nominatif des indemnités déjà voté. »

Sans interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

Départ de Messieurs TIBI et HAROUTIOUNIAN à 23h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la fourniture, l'entretien et l'extension de systèmes de vidéo-protection et de vidéo-verbalisation.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de ses abords et l'aménagement de locaux administratifs et commerciaux dans l'immeuble Place Général de Gaulle avec le Groupement SARL Lacagne et Stafie/Mahaut de Laage/Sincoba BET.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

ADOpte le Compte de Gestion 2017 - Budget Principal.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

ADOpte le Compte de Gestion 2017 - Budget Annexe Assainissement.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte le Compte de Gestion 2017 - Budget Annexe Eau.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

ADOpte les tarifs communaux 2018-2019.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour
Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PREND ACTE de l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F) pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PREND ACTE de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation de type MTI PF et CP des installations de chauffage, de production d'ECS et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville de Gonesse avec la société ENERCHAUF.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative au marché de location maintenance de matériel d'impression : photocopieurs, imprimantes avec accessoires et prestations de services pour la ville de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°4 au marché de renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse pour le lot n°4 : Assurances « Protection Juridique Générale » avec la Compagnie BRETEUIL ASSURANCES COURTAGES.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE le versement des indemnités aux enseignants ayant participé aux classes de découvertes pour l'année scolaire 2017-2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction et à la réhabilitation du Pôle sportif Eugène Cognevaut avec le groupement Catherine GEOFFROY et Franck ZONCA Architectes.

Monsieur le Maire :

« Explication de vote ? »

Monsieur SABOURET :

« Oui tout à fait. Je trouve quand même que le montant supplémentaire est quand même assez important pour la maîtrise d'œuvre. »

Monsieur le Maire :

« C'est une explication de vote qu'il faut donner. »

Monsieur SABOURET :

« Oui tout à fait ben j'y viens. Donc on peut comprendre que les projets ne se goupillent pas exactement de la manière dont on l'avait imaginé mais c'est vrai que c'est une mauvaise habitude d'être en permanence dans des avenants d'augmentation. Donc moi personnellement je m'abstiendrai sur ce dossier. »

Monsieur le Maire :

« Très bien donc abstention de Monsieur Sabouret mais nous ferons quand même le chantier du pôle Cognevaut, je rassure la majorité et ceux qui vont voter pour, c'est-à-dire unanimité moins une abstention, celle de Monsieur Sabouret. »

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE le principe de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Golf de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

PREND ACTE du rapport d'exploitation présenté par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour l'exercice 2017 pour la Délégation de Service Public du Golf de Gonesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE les tarifs de l'Ecole de Golf proposés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2018-2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE une subvention aux associations sportives pour leurs interventions dans le cadre des activités périscolaires 2017-2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE le règlement intérieur des activités périscolaires (APPS, accueils de loisirs, vacances, études).

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention à l'association UFC Que Choisir au titre de conseils juridiques pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Ordre des avocats du Barreau du Val d'Oise dans le cadre de la prise en charge des consultations d'avocats à l'Agence civile.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention aux associations « Cyclone », « 100 transitions », « Ataïc », « APCE 95 » et « Réussir Ensemble » pour soutenir leurs projets pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

SOLLICITE un agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation de service « Espace de vie sociale » du centre-ville pour une période de 4 ans.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant 2018 des lieux de diffusion à rayonnement local.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2017-2019 de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide aux « classes orchestre » des établissements d'enseignement spécialisé.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TOUIL

SE PRONONCE favorablement sur le mandat spécial donné à une délégation municipale pour un déplacement en septembre 2018 dans le cadre du jumelage avec Leonessa.

Monsieur le Maire :

« Alors bien évidemment il faut préciser la liste des participants en dehors du Maire, de Monsieur Touil. »

Monsieur TOUIL :

« Et de l'interprète. »

Monsieur le Maire :

« Et de l'interprète et donc comme c'est la tradition on élargit à un membre de l'opposition, vous proposez qui Monsieur Touil ? »

Monsieur TOUIL :

« Alors moi j'ai demandé qu'on regarde sur la liste les personnes qui avaient été déjà à Leonessa et sauf erreur de ma part, il me semblerait que Monsieur Ouerfelli n'ait pas encore accompagné une délégation. Donc je le propose, si Monsieur Ouerfelli en est d'accord... Mais vous êtes candidat ? Bon. »

Monsieur OUCHIKH :

« Il aurait été bon d'interroger les autres membres de l'opposition. »

Monsieur le Maire :

« Oui de toute façon il peut y avoir quelques modifications ultérieurement mais il faut une délibération là. Monsieur Ouerfelli vous acceptez ? Bien. Oui Monsieur Ouchikh vous vouliez dire ? »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui j'aurais aimé que vous puissiez interroger tous les élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, simplement par politesse. »

Monsieur le Maire :

« Vous y êtes déjà allé Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Et donc savoir si nous sommes candidat, oui j'aurais été candidat. »

Monsieur le Maire :

« Non mais vous y êtes déjà allé vous. »

Monsieur OUCHIKH :

« Après il y a des choix et des critères de sélection que je comprends parfaitement et que vous avez d'ailleurs d'ores et déjà arrêtés mais c'est vrai que j'aurais aimé être interpellé à ce sujet. Alors j'y ai été à plusieurs reprises par le passé, je l'ai bien compris mais je pense... »

Monsieur le Maire :

« Simplement une petite explication mais rapide. Vous savez qu'il y a une interruption, c'est le moins qu'on puisse dire, depuis maintenant deux bonnes années voire trois ans. Nous devons, après des échanges qui ont eu lieu, nous rendre compte véritablement si ce jumelage peut durer encore. Nos amis de Leonessa sont en difficulté, il y a eu les tremblements de terre mais il apparaîtrait qu'une partie des habitants, non négligeable, n'habiterait plus par peur ; il y aurait eu un phénomène qui ce serait produit de départs assez importants et d'appauvrissement aussi en même temps même si la ville n'a jamais été riche, et de difficultés pour réparer ce qui est endommagé. Alors en même temps, le Maire qui est devenu député entre temps, dans le cadre de la coalition de Silvio Berlusconi, petit parti, ça va vous intéresser Monsieur Ouchikh, qui est le plus... de droite extrême ; frères d'Italie ça s'appelle, qui est présidé par une dame sans doute respectable, mais il a été élu. Mais ce n'est pas le sujet parce qu'au-delà des clivages politiques il n'y a jamais eu de problèmes politiques entre nous et donc il y a simplement à aller voir si nous pouvons poursuivre ou pas ce jumelage. Ce n'est donc pas véritablement une délégation festive on va dire, qui va se rendre à Leonessa mais de travail plus exactement, qui vous rendra compte de la situation, il faut vraiment qu'on aille se rendre compte. Les contacts pris comme cela sont restés trop vagues et on ne peut pas en même temps se dire qu'on fait une croix sur le jumelage, sans être allé voir. Très bien donc nous délibérons sur cette proposition de Monsieur Touil.»

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'exposition « Les Enfants de la Patrie ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public autorisant l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques, au lieu-dit la Fosse aux Moines, parcelle ZB 472.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame OSSULY

ACCEPTE l'intégration de la commune dans le périmètre d'étude pour le lancement d'un marché de mise à disposition et d'exploitation de service public de vélos à assistance électrique par Ile de France Mobilités.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société du GRAND PARIS, visant la construction du centre d'exploitation des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express et la réalisation de son raccordement à la ligne 17 nord.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention pour l'année 2018 à Bruitparif.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention pour l'année 2018 à l'ADVOCNAR.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MURCIA et de Monsieur JAURREY

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Groupe Socialiste et apparentés : 19 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour
Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour
Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour
Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

Monsieur le Maire :

« Abstention de Monsieur Sabouret qui est donc contre la suppression des deux jours de carence. Très bien merci, alors j'ai reçu justement de Monsieur Sabouret une question orale ; donc il présente sa question. »

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTEND l'exposé et la réponse apportée à une question orale posée par Monsieur SABOURET relative aux agissements d'un animateur aujourd'hui radié des effectifs.

Monsieur SABOURET :

« Merci Monsieur le Maire, je pose ma question je suis navré de vous prendre encore quelques minutes mais le règlement est ainsi fait, les questions orales sont posées à la fin du Conseil.

Monsieur le Maire :

« Allez-y, mais allez y direct. »

Monsieur SABOURET :

« Donc c'est une question orale en application de l'article 38 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire,

Donc le Parisien du 1^{er} juin 2018 révélait qu'un animateur employé par la Ville de Gonesse depuis plus de dix ans était soupçonné par la justice d'actes de pédophilie. Une telle accusation est naturellement très grave et l'article indiquait qu'un signalement de ces agissements avait été fait en novembre dernier et que l'agent avait alors été suspendu puis radié par mesure disciplinaire.

Donc cette situation crée un certain émoi bien légitime parmi les parents d'élèves de l'école concernée Benjamin Rabier où les faits se sont produits mais plus largement parmi les parents des enfants ayant fréquenté cette école dans le passé ainsi que les autres écoles et les centres de loisirs où cet agent a pu travailler. J'ajoute que ça crée aussi une certaine tension aujourd'hui entre parents, animateurs, en tout cas ça crée un certain malaise. Cette affaire suscite aussi plusieurs interrogations et je demande que des réponses soient apportées aux élus du Conseil municipal pour notre pleine information sur les points suivants, afin que nous puissions nous-mêmes répondre aux citoyens qui nous interrogent.

D'abord est-ce qu'on sait pourquoi l'affaire n'a été révélée qu'en juin 2018 alors que les faits se sont produits en novembre 2017 ? Est-ce qu'il y a eu une volonté quelconque d'empêcher toute médiatisation de cette affaire ?

Deuxième question : des signalements antérieurs à novembre 2017 sur le comportement de l'agent incriminé dans ses précédentes fonctions existent-ils ? Ils auraient pu être faits par des parents, des enseignants ou des collègues de travail de l'agent incriminé. C'est vrai qu'on a du mal à penser qu'un agent a pu soudainement passer à l'acte après plus de dix ans au contact d'enfants dans la collectivité. Donc pouvez-vous nous assurer qu'il n'y a pas eu de signalements antérieurs à novembre 2017 qui n'auraient alors pas été pris en compte ?

Troisième question : des mesures sont-elles mises en place pour rechercher d'éventuelles victimes antérieures puisque l'agent était là depuis assez longtemps ?

Quatrième question : quelles mesures la mairie a-t-elle mis en place pour empêcher que de tels faits se reproduisent ?

Cinquième question : quelle communication a été faite auprès des parents de l'école concernée ?

Sixième question enfin : pouvez-vous nous informer si à l'heure actuelle il y a des procédures en justice qui ont été engagées dans cette affaire par la mairie ou contre la mairie ; c'est-à-dire dans lesquelles la mairie serait demandeuse ou défensive ?

Voilà les six questions que je souhaitais poser par rapport à cette affaire extrêmement délicate et qui effectivement suscite un certain émoi, j'ai pu le constater en discutant, en me baladant sur la brocante pas plus tard qu'hier. »

Monsieur le Maire :

« Si c'est seulement en vous baladant sur la brocante que vous avez constaté le problème, effectivement vous étiez mal informé, mais moi et comme d'autres, Madame Gris en charge des Ressources Humaines en particulier, depuis le 10 novembre dernier nous étions d'abord accablés par cette annonce, d'autant plus que l'intéressé a indiqué rapidement qu'il reconnaissait les faits, donc nous avons agi après le dépôt de plainte des premiers parents et l'agent après avoir été convoqué a été immédiatement suspendu de ses fonctions et nous avons signalé les faits dans la foulée au Procureur de la République et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

En même temps l'enquête pouvait commencer et ça c'est la Brigade de protection des mineurs à qui nous avons fourni toutes les informations qui a été sollicitée, et en même temps la Brigade des mineurs nous a demandé pour les besoins de l'enquête de ne pas communiquer. Notre communication a donc, comme d'ailleurs la même demande a été faite à l'Education nationale, même si d'abord tout le monde a compris, il s'agit de personnel municipal mais les enfants ils sont à l'école, ils sont aussi dans le périscolaires, ce sont les mêmes enfants ; la demande donc a été faite aux uns comme aux autres. Les uns comme les autres ont donc tenu à ne pas perturber, prendre le risque de perturber l'enquête. Nous avons donc limité notre information au strict minimum c'est-à-dire les parents d'élèves représentants de l'école concernée en particulier. En même temps, la suspension de cet agent pour une durée de quatre mois renouvelable et comme quatre mois ça passe vite, l'enquête sans doute avance mais nous n'avons aucune information. J'ai donc saisi le Procureur pour lui dire que je vais être obligé dans quelques temps de renouveler cette suspension et que je voulais savoir comment progressait l'enquête, si elle progressait. J'ai fini par avoir une réponse qui me permettait d'aller plus loin ; d'abord nous avons renouvelé la suspension et j'ai saisi le Conseil de discipline.

Le Conseil de discipline s'est réuni. Le Procureur m'a indiqué le 1^{er} mars que l'enquête avançait, que bientôt je serai informé si la personne allait être mise en examen ; cette information n'est pas venue mais la procédure administrative que je conduisais parallèlement était poursuivie et donc le Conseil de discipline, dans lequel Madame Gris représentait la Ville, l'agent étant présent et reconnaissant à nouveau les faits, a décidé la radiation et dans la foulée j'ai signé l'arrêté de radiation de la Fonction Publique Territoriale de Monsieur Lardier ; pour être clair.

A ce moment-là je ne savais pas s'il était mis en examen je l'ai appris après. J'ai reçu à plusieurs reprises des familles qui avaient sollicité un rendez-vous et la veille d'une dernière rencontre avec des parents d'élèves ou plutôt le lendemain, un article dans le Parisien a été publié, c'est un article qui a été publié le 2 juin précisément. Cet article... des parents ayant saisi le Parisien plusieurs mois auparavant, comme toujours vous savez comment ça se passe, évidemment j'ai été appelé par le Parisien, j'ai donné les informations qu'à l'époque je pouvais donner, notamment sur la procédure administrative que nous conduisions, le Conseil de discipline ne s'était pas encore réuni donc c'est dire que... c'était au mois de mars, et le Parisien n'a pas publié d'article, il n'a publié un article que le 2 juin. Le Parisien a donc été, c'est sans doute exceptionnel pour le Parisien je m'excuse... et le Parisien a attendu la mise en examen. Ce qui veut dire que le Parisien, une fois n'est peut-être pas coutume et il faut saluer cela, n'a pas aussi peut-être eu la déontologie que nous avons, qu'on nous avait demandé d'avoir, de ne pas contrecarrer l'enquête.

Alors donc aujourd'hui je comprends, mais relayé par vous Monsieur Sabouret c'est incompréhensible parce que vous êtes capable de comprendre qu'on pouvait avoir cette attitude en élus responsables en tout cas, moi je suis un Maire responsable. Mais je comprends la colère peut-être, ou l'incompréhension en tout cas mais la colère peut-être aussi... D'abord la colère des parents par rapport à ce qui s'est passé c'est une évidence, l'incompréhension peut-être la colère par rapport au fait qu'on n'ait pas diffusé d'information qui aurait été de toute façon incomplète, imprudente, nous nous sommes expliqués et je pense que votre esprit de responsabilité qu'on vous connaît doit vous conduire à faire la même chose que nous ; expliquer pourquoi ce n'était pas possible et là je pense que ce serait tout à fait responsable, donc je ne compte pas que vous allez le faire dès demain matin.

Ensuite, les choses sont claires, sur la mise en examen j'ajoute, contrairement à l'article du Parisien qui a commis une erreur nul n'étant parfait, il y a une détention provisoire qui a été décidée mais à vrai dire la Juge avait décidé de mettre en examen Monsieur Lardier sous contrôle judiciaire et le Procureur a fait appel et a obtenu de la Cour de Versailles l'incarcération en détention provisoire.

Parce que moi j'ai lu l'article du Parisien, j'avais l'information qu'il était en prison donc j'ai demandé au Procureur de clarifier et il m'a dit ce que je viens de vous dire ; les choses sont donc claires.

Maintenant, sur la question de savoir si nous avons des doutes, comment est-ce possible que pendant dix ans il ait pu commettre de tels actes sans que personne ne l'ait soupçonné ? D'abord on ne sait pas à quel moment il a commencé à commettre ces actes car la mise en examen pour quatre victimes, ces quatre victimes c'est bien sur cette année scolaire, école Benjamin Rabier. Il peut y avoir d'autres victimes et il appartient aux enquêteurs de le déterminer. La procédure administrative conduite par moi et par la Ville a été menée jusqu'à son terme, l'enquête judiciaire quant à elle, l'enquête de police menée maintenant sous l'autorité d'un juge d'instruction n'est pas achevée, donc elle va se poursuivre.

Nous devons être responsables sur cette question, c'est-à-dire faire en sorte qu'on ne cherche pas à agiter les esprits qui sont tourmentés, ils le sont légitimement bien évidemment. Il y a des parents qui aujourd'hui se disent, ma fille, puisque c'est essentiellement des filles qui sont victimes, ça aurait pu être des garçons mais non, et bien parce qu'elle a été... que l'agent a été tour à tour dans telle et telle école, dans tel et tel centre de loisirs, on peut se poser des questions. J'ai donc à partir de là écrit à tous les parents mais toujours dans le respect de la procédure engagée, pour leur dire voilà : je n'ai pas donné dans cette lettre le nom mais tout le monde le sait aujourd'hui... Nous avons avec l'Education nationale convenu, parce que j'ai fait un retour aux parents d'élèves des deux écoles Rabier, j'ai demandé la présence de l'Education nationale qui a accepté et qui a été présente, j'ai demandé la présence du Parquet du Procureur de la justice qui a refusé de venir, sous prétexte qu'il ne pouvait pas venir... donc nous avons fait face et je crois que des gens ont compris. Depuis la réception aussi de cette lettre, des gens nous ont interrogés, un nombre relativement restreint d'ailleurs et donc nous devons aujourd'hui répondre aux questions et le plus rapidement possible quand nous sommes sollicités. Nous devons aider les familles qui ont des doutes à pouvoir lever ces doutes, à être entendues si elles le souhaitent ou si demain elles sont convoquées évidemment par la Brigade des mineurs qui va poursuivre son enquête, en particulier après l'été, c'est ce qu'ils nous ont fait savoir. Nous serons forcément à l'écoute de l'enquête, des enquêteurs dans cet esprit de responsabilité, avec en même temps la nécessité de réfléchir. Nous sommes tous interpellés, oui on peut se poser des questions, oui on peut se dire mais comment on n'a pas pu déceler ? Dans ces affaires de pédophilie, je rappelle que moi j'ai lu dans le Parisien il y a quelques jours une affaire de pédophilie à Garges au club de foot c'est un éducateur sportif du club qui est incriminé dans cette affaire-là et là aussi j'ai lu dans l'article : mais on ne pensait pas, c'est impensable, etc... et c'est arrivé, et on ne savait pas, et ces affaires-là de pédophilie je pense qu'ailleurs nous lisons des articles... il y a même des gens qui devenus adultes en parlent, c'est dans les affaires qui concernent

l'Eglise catholique... voilà, soyons là-dessus je dirais réalistes, ne cherchons pas à agiter les choses à des fins qui seraient inavouables mais regardons les choses telles qu'elles sont. Ces affaires de pédophilie on ne les soupçonne pas toujours et d'ailleurs je n'ai entendu de la part des animateurs que j'ai interrogés, ses collègues, que de la surprise, de l'effondrement, de la stupeur et forcément de l'incompréhension, on ne croyait pas, on n'aurait pas imaginé que, etc... Donc maintenant si on veut mettre en cause, si on veut soupçonner des animateurs d'avoir couvert Monsieur Lardier, moi je ne suis pas de ce côté-là et je n'agiterai pas tout ce qui est le plus mauvais qui pourrait être agité en la matière. J'appelle à un devoir de responsabilité de la part de l'ensemble des élus du Conseil municipal, qu'on soit dans l'opposition ou qu'on prépare une campagne électorale, qu'on soit déjà sur les panneaux électoraux, c'est possible, mais qu'on utilise cette affaire à des fins politiques ce ne serait pas acceptable ; et je le dis très fermement. Donc voilà les réponses, on pourra toujours communiquer d'autres réponses et être très transparents vis-à-vis de la population, vis-à-vis des parents d'élèves, vis-à-vis des familles les plus concernées comme vis-à-vis de l'ensemble des élus du Conseil municipal ; voilà mes réponses. Je pense que pour ce soir c'est bien, il est tard, la séance est levée. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h35.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian CAURO', written over a horizontal line.

Christian CAURO